

■ **Fondation sociale Amsa-Torre**, à Chêne-Bougeries, prémunir les cadres de l'employeur, etc. (FOSC du 30.11.1992, p. 5581). Selon arrêté de l'Autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du 08.01.2004, la fondation est dissoute. Sa liquidation étant terminée, elle est radiée.

Journal no 531 du 13.01.2004  
(02077170 / CH-660.0.225.964-2)